



Un SMIC toujours trop bas !

Depuis le 1^{er} octobre dernier, un salarié payé au SMIC perçoit 10,48 € par heure, soit 1 589,87 € par mois. Cette augmentation automatique en cours d'année a reçu un large écho médiatique, dans une période où le niveau global des salaires dans notre pays est insuffisant pour permettre à tous de vivre bien.

Les nombreuses luttes et heures de grèves qui se multiplient ces dernières semaines l'illustrent parfaitement et ce, quel que soit le secteur d'activité (industrie, commerce, service). Cela est encore plus criant pour les salariés payés au SMIC ou dont le salaire en est proche (22% des salariés perçoivent moins de 1 500 € nets par mois).

Aujourd'hui, à l'occasion de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle le gouvernement annonce une augmentation du SMIC de 0,9% suivant les préconisations du groupe dit « d'expert ».

En fait ce groupe dit « d'expert » s'apparente de plus en plus à un « think tank » néolibéral avec un cadre de discussion qui ne prend pas en compte les propositions et argumentaires développées par les organisations syndicales de salariés.

Quel que soit la situation sociale, les indicateurs économiques, que l'on soit en crise sanitaire et sociale, que l'on soit en période de forte inflation ou pas, le rapport produit en préalable à la discussion égraine les mêmes « propositions » année après année, qui pourraient se résumer en deux mots, austérité salariale !

Alors que le sujet du pouvoir d'achat, selon plusieurs enquêtes d'opinion, est la préoccupation majeure de nos concitoyens, que les prix explosent dans de nombreux postes de dépenses des ménages (énergie, alimentaire, transport, services postaux...) le gouvernement fait donc le choix de précariser davantage encore les salariés à bas salaires.

Pour la CGT, le SMIC doit être immédiatement porté à 2.000 € ! Cela équivaut à une hausse de 20 % du SMIC. Rappelons qu'en Allemagne la nouvelle alliance au pouvoir vient de décider une hausse de 25% du SMIC tandis qu'en Espagne le salaire minimum a augmenté de 30 % depuis 2018. Si de telles décisions sont possible chez nos voisins pourquoi serait ce inenvisageable en France ?

Nous proposons que cette revalorisation du SMIC, soit automatique sur l'ensemble des minima dans les branches et traitements, afin d'éviter que les grilles salariales ne se réduisent comme peau de chagrin.

Pour que les travailleurs puissent vivre dignement de leur travail et que leurs qualifications et savoir-faire, mis en œuvre quotidiennement dans leur travail, soient reconnus, la CGT attend du gouvernement que cette augmentation automatique s'accompagne de l'ouverture immédiate des négociations dans l'ensemble des branches professionnelles et ce afin d'éviter les situations de décalage de plusieurs mois.

Montreuil, le 15 décembre 2021